

Mesdames, Messieurs,
Chers administrés, chers élus,
Bonjour,

Permettez-moi de vous informer que Madame la Sénatrice Nathalie GOULET, Monsieur le Sénateur Olivier BITZ, Madame Véronique LOUWAGIE Députée, Monsieur Philippe VAN HOORNE Conseiller départemental, Ainsi que Père Loïc GICQUEL DES TOUCHES sont excusés.

Merci d'être venus aussi nombreux pour cette cérémonie des vœux, et bienvenue aux nouveaux habitants. Nous sommes heureux de vous compter désormais parmi nous.

Votre présence est une belle preuve de votre attachement à notre commune et donne tout son sens à ce moment de partage, à la foi solennel et convivial.

En ce début d'année, je tiens à vous adresser mes vœux les plus sincères. Je vous souhaite une année de santé, de sérénité et d'épanouissement personnel et familial.

Au cours de l'année écoulée, deux mariages ont été célébrés, ainsi que deux PACS. Nous avons également eu la joie d'accueillir 5 naissances Gabriel, Tobias, Augustin, Nino & Lina.

Nous déplorons un décès. Ayons aussi une pensée pour celles et ceux qui n'ont pas pu être parmi nous, ainsi que pour nos amis qui nous ont quittés.

Parce que le cadre de vie est essentiel au bien-être de chacun, plusieurs actions concrètes ont été menées en 2025.

De nouveaux mobiliers urbains ont été installés, participant à l'embellissement et au confort de nos espaces publics. De même, tous les abribus de la commune ont été nommés, rendant leur repérage plus simple et plus pratique pour les habitants et les visiteurs.

Les actions de stérilisation et d'identification des chats errants ont été poursuivies sur la commune. Cette démarche contribue à la maîtrise de la population féline et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Par ailleurs, le porche de l'église a retrouvé ses pierres apparentes. Ce travail s'inscrit dans l'entretien et la valorisation du patrimoine communal qui nous a été transmis et que nous avons la responsabilité de préserver.

La vie culturelle de la commune a été marquée par l'organisation de concerts et d'expositions dans l'église, de spectacles dans la salle polyvalente, ainsi que par des animations destinées aux enfants, aux adolescents et aux adultes tout au long de l'année.

Les enfants de l'école ont été associés à la commémoration du 11 novembre, afin de transmettre le devoir de mémoire et le respect dû à celles et ceux qui ont combattu pour notre liberté.

Dans ce même esprit, un livre a été offert à chaque élève de l'école primaire de la commune, participant à la sensibilisation des plus jeunes à la mémoire et à la culture.

Suite à la loi 3DS, la commune a engagé un travail de normalisation des adresses. Concrètement, cela signifie que certains logements auront un nouveau numéro de rue et que certaines voies pourront changer de nom. Ces évolutions visent à simplifier la localisation des habitations, notamment pour les services de secours et de distribution.

Afin de poursuivre nos projets communaux et de sécuriser le financement annuel de la DETR, nous avons constitué nos demandes de subvention en cohérence avec les priorités de la collectivité.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de nos associations communales, qui font vivre et rayonner Saint-Martin-d'Écublei grâce à l'implication quotidienne de leurs membres dévoués.

J'adresse également mes sincères remerciements à la gendarmerie ainsi qu'aux sapeurs-pompiers qui assurent chaque jour notre tranquillité et notre sécurité avec professionnalisme et engagement.

Mesdames, Messieurs,
Je souhaite partager avec vous un point important sur la situation financière de notre commune. Je peux vous affirmer que le budget de la commune est équilibré et entièrement conforme aux attentes, sans zone d'ombre, nos finances sont saines.

Le premier trimestre 2026 sera rythmé par deux temps forts

Le recensement de la population qui se déroulera dans notre commune du jeudi 15 janvier au 14 février 2026.

Claude GRIVE est l'agent recenseur et travaillera en lien avec Renée LAURENT, nommée coordinatrice du recensement. Le recensement pourra être effectué en ligne ou sur support papier. Claude sera à votre disposition pour vous accompagner si nécessaire, je vous remercie de lui réserver un excellent accueil. Des permanences seront organisées en mairie 3 samedis matin de 9h30 à 11h30. Il est préférable de prendre un rendez-vous.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. Vous avez pour cela jusqu'au 6 février prochain pour effectuer vos démarches en mairie. En raison de la réforme des élections municipales, les règles évoluent pour les communes de moins de 1 000 habitants, comme la nôtre. Il est important que chacun en soit bien informé. Désormais, le scrutin se fera par liste fermée. Cela signifie que les conseillers municipaux seront élus uniquement à partir de listes complètes de candidats. Il ne sera donc plus possible de panacher, c'est-à-dire de choisir des candidats issus de listes différentes, ni de voter pour un candidat individuellement. Chaque électeur devra choisir une liste.

Enfin, je souhaite insister sur l'importance du respect des réglementations et des lois, auxquelles nous sommes tous soumis de manière égale. C'est ce respect mutuel qui nous permet de vivre ensemble en harmonie au sein de notre commune.

La municipalité et moi-même vous souhaitons une très belle année 2026, ainsi qu'une excellente dégustation !